

# Commission thématique littoral

## 6 mars 2019



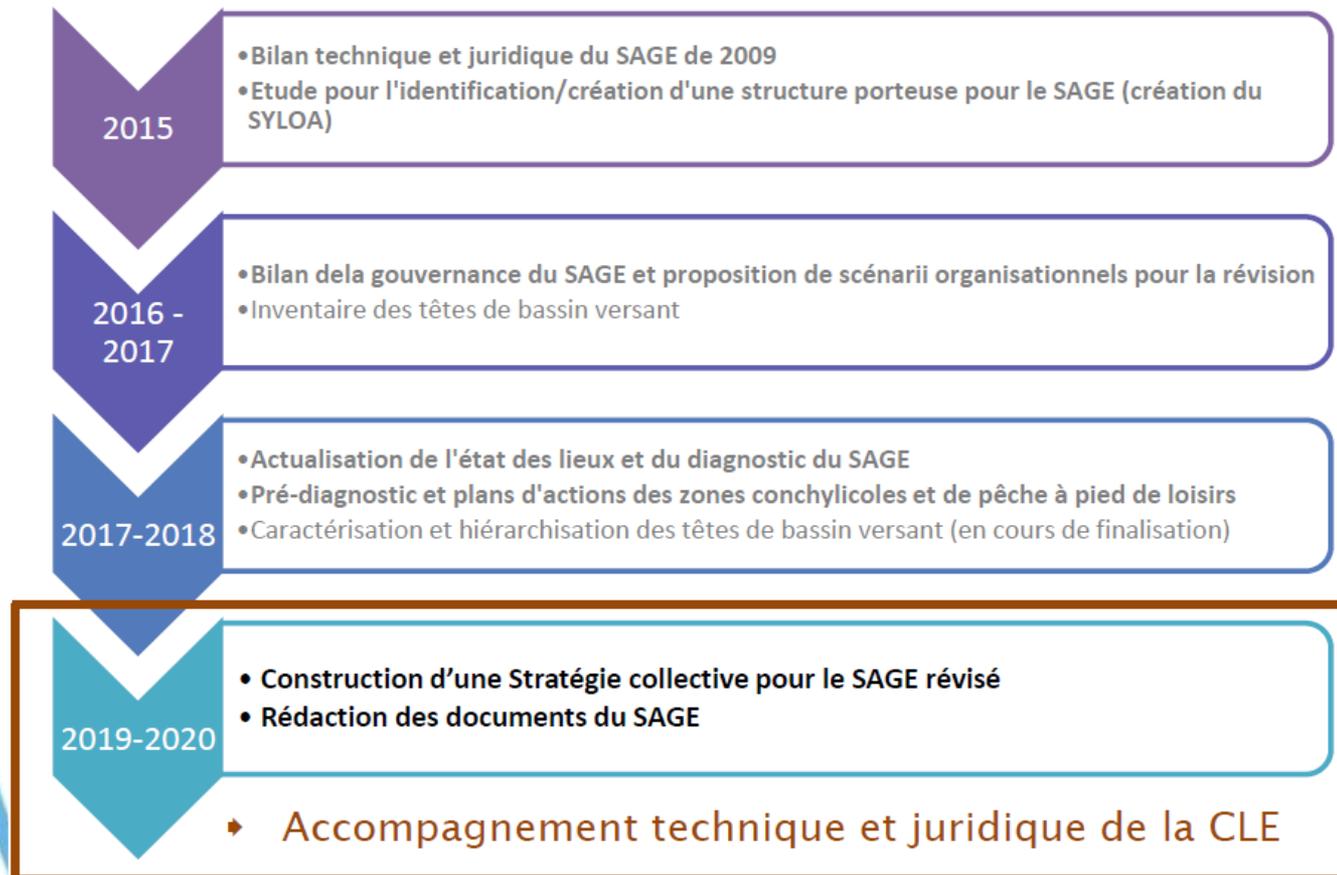
# Ordre du jour

Révision du SAGE Estuaire de la Loire : Construction de la stratégie collective et rédaction des documents du SAGE révisé

- planning de la révision
- rappel du rôle des Commissions thématiques vis-à-vis de la CLE
- méthode de travail proposée sur les Commissions Estuaire et Littoral
- rappel :
  - des éléments de diagnostic,
  - du contenu du SDAGE,
  - du contenu du SAGE 2009
  - des études spécifiques
- Travail en atelier – recensement des propositions (objectifs/orientations)

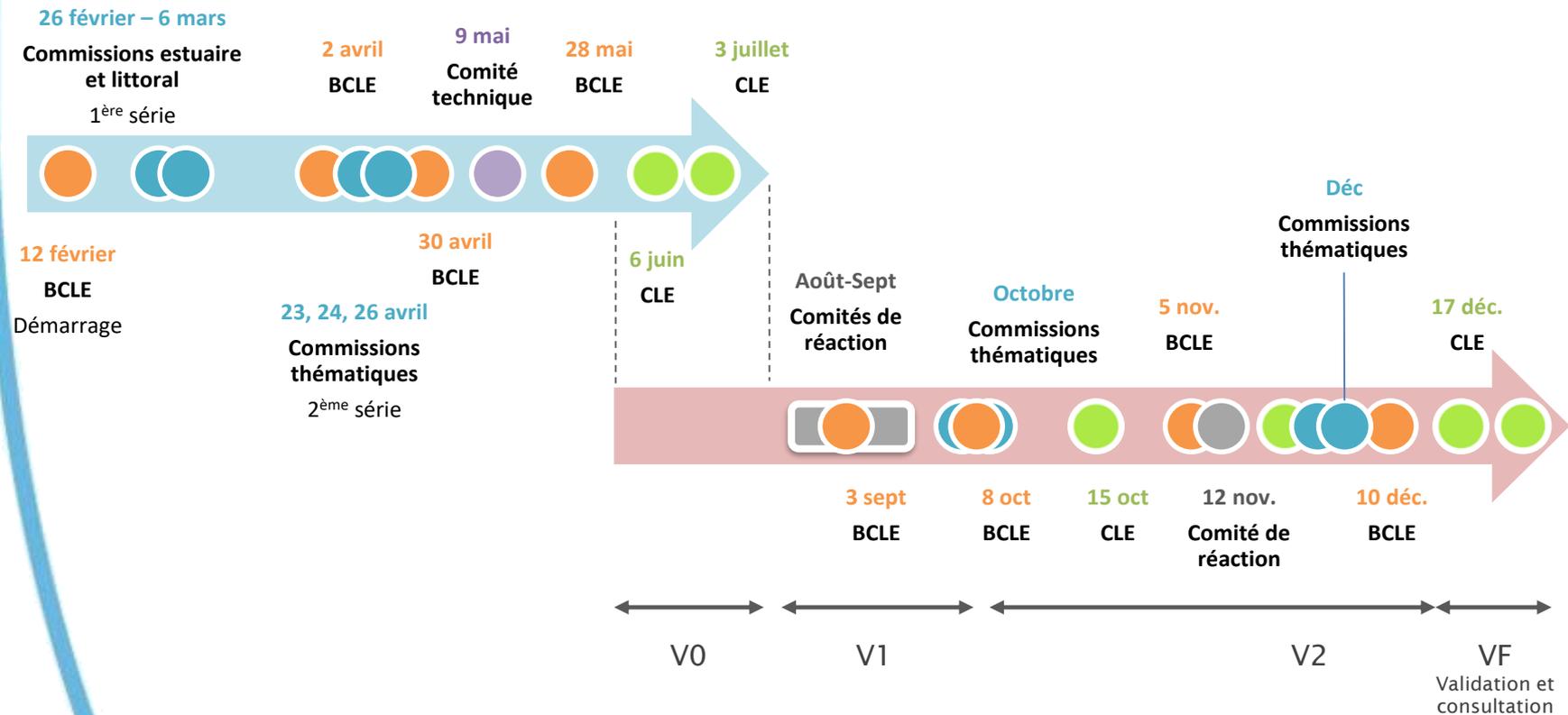
# Méthodologie générale - planning de la révision

## Stratégie et rédaction des documents du SAGE



## Stratégie et rédaction des documents du SAGE

### Stratégie



## Objectifs

- ❑ Validation du projet de SAGE en février 2020 par la CLE
- ❑ Concertation suffisante des acteurs

## Des propositions de méthode

- ❑ Travailler sur un cadre de réflexion unique scénarios/stratégie/rédaction
- ❑ Adaptabilité/agilité sur la concertation / organisation claire des réunions (Qui? Pour quels objectifs?) / répartition des rôles respectifs des différents instances (comité technique, commissions, comité de rédaction, bureau, CLE...)

## Méthode de travail différente selon les enjeux :

- ❑ Enjeux à approfondir (estuaire, littoral) : co-construction des scénarios envisageables
- ❑ Enjeux déjà développés dans le SAGE 2009 : révision du contenu (actualisation, compléments...)

## Sur les enjeux à approfondir (estuaire, littoral)

- 1<sup>ère</sup> série de commissions
  - Recensement des propositions objectifs/leviers d'intervention sur la base du diagnostic

➔ Structuration scénarios (SCE/Syloa)

- 2<sup>ème</sup> série de commissions
  - Discussion analyse faisabilité/efficacité des scénarios

## Sur les enjeux déjà abordés:

Proposition de contenu (SCE/Syloa)

← Diagnostic, SDAGE, études complémentaires...

- 1 seule série de commissions :
  - Discussion analyse faisabilité/efficacité des scénarios

## Suite de la démarche :

- ❑ Bureau (2 avril) : point d'avancement, notamment scénarios sur littoral et estuaire
- ❑ Bureau (30 avril) : bilan des commissions
- ❑ Commissions (semaines 17 et 18)
- ❑ Comité technique (9 mai) : présentation contenu stratégie avec questions à débattre
- ❑ Bureau (28 mai) : préparation CLE : questions à trancher
- ❑ CLE (6 juin) : structure générale stratégie / arbitrage sur questions à trancher
- ➡ Rédaction document stratégie
- ❑ CLE (3 juillet) : discussion/validation stratégie

## Stratégie

- formulation et la hiérarchisation des enjeux du territoire
- définition des objectifs par thématique
- exposé des différents scénarios proposés, arguments développés lors des réunions de concertation et de pilotage
- choix de la CLE (niveaux d'ambition, thématiques écartées)

## Organisation de la stratégie

- Thème
  - Objectifs
  - Orientations
    - Leviers/moyens

Vigilance à retrouver les **enjeux** thématiques ou généraux définis dans le diagnostic dans cette structuration (soit en termes d'objectifs soit en termes d'orientation/dispositions)

## Sémantique

### Liste des thèmes

- ❑ Les thèmes du SAGE 2009
  - Cohérence et organisation
  - Qualité des milieux
  - Qualité des eaux
  - Inondations
  - Gestion quantitative et alimentation en eau.
- ❑ Des thèmes nouveaux ou mieux individualisés
  - Littoral
  - Estuaire

## Sémantique

**Objectif** : traduit une ambition collective

- Pris en compte dans l'instruction des dossiers réglementaires (Loi sur l'eau, ICPE...)
- Pas opposable à un projet individuel sauf incompatibilité manifeste

Il doit être, si possible :

- Mesurable/quantifiable (futurs indicateurs de résultats du SAGE)
- Défini dans le temps (délai)
- Atteignable mais ambitieux (au-delà de la réglementation générale, du SDAGE)

## Sémantique

**Levier** : moyen permettant d'atteindre les objectifs proposés  
(futures dispositions du PAGD ou articles du règlement)

- Levier technique : orientation des programmes opérationnels des maîtres d'ouvrage
- Levier juridique (dans le champ d'application des SAGE)
- Levier d'animation/communication, amélioration de connaissance
- Levier de Gouvernance

# Rôle des commissions

## Commissions thématiques : instances de concertation

- Proposer différentes ambitions pour chacun des enjeux qui composeront la stratégie collective et partagée en termes d'objectifs généraux et de pistes d'actions
- Contribuer à fournir à la CLE les arguments de choix
- Proposer des évolutions sur le contenu des dispositions et des règles issues du travail de rédaction

## Organisation des commissions

- Cohérence et organisation
- Qualité de l'eau
- Qualité des milieux
- Gestion quantitative
- Estuaire
- Littoral

# Rappels

Pas de thème spécifique littoral dans le SAGE 2009, principales dispositions dans le thème qualité :

Objectif	Disposition	
Satisfaire les usages liés à l'utilisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier la baignade et la conchyliculture	QE 4 : maîtrise hydraulique des réseaux d'assainissement par temps de pluie	
	QE 5 : fiabilisation des réseaux de collecte des eaux usées (associé à l'article 7 du règlement)	
	QE 6 : conformité des branchements d'eaux usées (associé à l'article 8 du règlement)	
	QE 8 : collecte des eaux usées «portuaires»	
	QE 10 : collecte des eaux noires de camping-cars	

	Réalisé / Finalisé		En cours / Réalisé partiellement / ou Mesure s'inscrivant dans la durée		Non-réalisé
--	--------------------	--	---	--	-------------

# Rappels du SAGE 2009

Objectif	Disposition	
Améliorer la connaissance des contaminations	QE 25 : aires de carénage	

Réalisé / Finalisé	En cours / Réalisé partiellement / ou Mesure s'inscrivant dans la durée		Non-réalisé
--------------------	---	--	-------------

## Grands points du diagnostic

- 2 Masses côtières en bon état écologique
- Une façade littorale connaissant des épisodes d'eutrophisation : Macro-algues et phytoplancton (disposition 10A-1 du SDAGE : sept sites identifiés touchés par des marées vertes de 2007 à 2013 sur le territoire du SAGE)
- Un classement majoritairement B pour les sites conchylicoles, avec une tendance à la dégradation observée sur certains d'entre eux
- Des sites de pêche à pied plutôt dégradés : sites de pêche à pied classés en déconseillés (12) ou tolérés (3)
- Des sites de baignade de bonne qualité

## Enjeux mis en évidence

- Des objectifs de qualité plus ambitieux que ceux de la DCE, notamment sur les teneurs en nutriments afin de lutter contre l'eutrophisation des masses d'eau côtières.
- Des marges de manœuvre supplémentaires sur l'assainissement collectif et privé ?
- Conserver l'ambition du SAGE de 2009 concernant les eaux usées portuaires, de campings cars.
- Engager une réflexion spécifique sur la problématique des dragages ?

## SDAGE 2016 – 2021

- Disposition 3C-1 Diagnostic des réseaux
- Disposition 3C-2 Réduire la pollution des rejets d'eaux usées par temps de pluie

*[...]si le respect des objectifs environnementaux ou sanitaires le nécessite, et pour les systèmes d'assainissement contribuant significativement à la dégradation, les objectifs de non déversement par temps de pluie sont renforcés :[...]*

- Dispositions 3E-1 et 3E-2 zones à enjeu sanitaire

## SDAGE 2016 – 2021

- *Disposition 10A-1 ...les Sage possédant une façade littorale sujette à des proliférations d'algues vertes sur plages figurant sur la carte des échouages n°1 établissent un programme de réduction des flux d'azote de printemps et d'été parvenant sur les sites concernés. Ce programme comporte des objectifs chiffrés et datés permettant aux masses d'eau situées sur le périmètre du Sage d'atteindre les objectifs environnementaux fixés par le Sdage.*

## SDAGE 2016 – 2021

- Disposition 10A-4 : blooms de phytoplancton
- Disposition 10B-1 :

*Afin de planifier et de garantir une bonne gestion des matériaux de dragage, l'élaboration de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments, évolutifs et adaptés aux besoins locaux est recommandée. [...] il est fortement recommandé de l'accompagner de la création d'un comité de suivi pour permettre l'information et la consultation des différentes parties prenantes et du public.*

*L'association du ou des SAGE concernés est recommandée [...].*

## SDAGE 2016 – 2021

- Disposition 10D-1 Les Sages de la façade littorale où sont situées des zones de production conchylicole ou de pêche à pied professionnelle poursuivent si nécessaire l'identification et la hiérarchisation des sources de pollution microbiologique présentes sur le bassin versant. Ils élaborent un programme, sur une zone d'influence pertinente définie à partir de l'étude de profils de vulnérabilité, pour maîtriser ces pollutions afin de respecter les objectifs applicables...
- carte n°4, les programmes seront révisés avant le 31 décembre 2017.



## Etude du pré-diagnostic et plans d'actions des zones conchylicoles et de pêche à pied de loisir dans le cadre de la révision du SAGE Estuaire de la Loire

**Diverses sources de pollution potentielles** : exutoires pluviaux, assainissement eaux usées, élevage, épandage, camping-cars, plaisance (vidanges)...

### **Principales orientations proposées :**

- Coordination des acteurs : comité de pilotage « littoral », partenariat scientifique, alertes des professionnels...
- Réduction du risque de pollution bactériologique : suivi, diagnostic des sources de pollution,
- Assainissement collectif : amélioration des réseaux de collecte, sécurisation des postes de refoulement, contrôle des branchements...
- Assainissement non collectif : diagnostic des équipements, zones à enjeux sanitaires, sensibilisation des propriétaires...
- Pollution d'origine animale : aménagement accès cours d'eau, diagnostic exploitations agricoles, réglementation accès plages...
- Tourisme : aires camping-cars, sensibilisation des usagers...

# Méthode de travail proposée

## Déroulement proposé

- Répartition en ateliers (8-10 personnes), composition équilibrée (élus, techniciens, professionnels, associations, représentants Etat...)
- Travail individuel écrit de recensement des propositions (objectifs/leviers)
- Synthèse / atelier
- Mise en commun et synthèse

Règles du jeu : pas de censure, écoute mutuelle

## Contacts

**Caroline ROHART, animatrice du SAGE Estuaire de la Loire**  
[crohart@syndicatloireaval.fr](mailto:crohart@syndicatloireaval.fr) 02 85 52 44 14

Jacques MARREC

02 51 17 29 61

06 82 56 43 68

[jacques.marrec@sce.fr](mailto:jacques.marrec@sce.fr)

Yann LE BIHEN

02 51 17 81 64

07 86 27 29 06

[yann.le-bihen@sce.fr](mailto:yann.le-bihen@sce.fr)

Solène COURILLEAU

02 51 17 28 79

[solene.courilleau@sce.fr](mailto:solene.courilleau@sce.fr)